



CONCLUSION DE PACS

Pièces à fournir

- 1- **Conventions de PACS**, en deux exemplaires, signées en original par les deux partenaires :
Vous devez tout d'abord rédiger votre convention (contrat) dans laquelle vous pourrez fixer librement les modalités de votre vie commune.
C'est sur cette convention que seront apposées par l'Officier de l'Etat Civil les mentions d'enregistrement. Vous trouverez des modèles de ces conventions sur internet. **CERFA n°15726*02**
- 2- **Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (PACS)**, Vous trouverez un modèle sur internet **CERFA n°15725*03**
- 3- **Copie intégrale ou extrait d'acte de naissance avec filiation** de chaque partenaire daté de moins de 3 mois à la date du dépôt de dossier.
- 4- **Pièce d'identité** de chaque partenaire en cours de validité (original+ photocopie)
- 5- **Si l'un des partenaires ou les deux ont déjà été mariés, la photocopie du livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de mariage (obligatoire)**, afin de permettre à l'officier de l'Etat Civil de vérifier que les partenaires ne sont ni alliés en ligne directe (beau-père, belle-fille, beau-fils...) , ni collatéraux (frère et sœur, oncle, tante, neveu, nièce...).
- 6- **Si l'un des partenaires ou les deux sont de nationalité étrangère** (y compris les binationaux) présents en France depuis plus d'un an, fournir :
 - **Un certificat de coutume et/ou de célibat** délivré par les autorités du pays d'origine certifiant que le partenaire étranger est juridiquement capable, majeur et célibataire,
 - **Un certificat de non-pacs daté de moins de 3 mois** à réclamer au Service Central de l'Etat Civil, 11 rue de la Maison Blanche 44941 Nantes Cedex 09
 - **Une attestation certifiant qu'aucune décision le concernant ne figure au registre civil annexe** délivrée par le Service Central de l'Etat Civil de Nantes

Merci de déposer le dossier **COMPLET EN PRENANT RENDEZ-VOUS au 01.30.45.83.83** avec le service des Affaires générales ou bien en envoyant le dossier par courrier à l'adresse : 2 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER 78390 BOIS D'ARCY.

Un autre rendez-vous sera fixé pour la signature de la déclaration conjointe de PACS avec la présence obligatoire des deux partenaires.